Collège André MALRAUX GRANVILLE

AUTORISATION PARENTALE

A remettre au professeur de SVT au plus tard le lundi 25 septembre

Je soussigné(e),	(Nom Prénom),
responsable légal de l'élève	(Nom-Prénom),
scolarisé(e) en (classe)	
1) L'autorise à participer au séjour de cohésion des 6 ^{ème} qui se déroulera du 18 au 20 oc	ctobre 2023
2) Reconnais avoir pris connaissance du tarif et des conditions de règlement	
(cf. courrier joint au verso) et en accepte les conditions	
Fait àLe	
Signature du responsable légal :	

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit(e) pour le séjour de cohésion des 6^{ème} du 18 au 20 octobre 2023.

Montant:

La participation financière qui vous est demandée est de 60 euros.

Échéancier :

Le règlement de cette somme est à effectuer avant le lundi 25 septembre.

Modalités de paiement :

- par chèque, à l'ordre du collège André Malraux, en portant au dos de celui-ci les nom, prénom et classe de l'élève (le chèque est à envoyer au collège ou à remettre par l'élève au professeur de SVT)
- en espèces auprès du service gestion.

En cas de difficultés financières, veuillez prendre contact avec l'assistante sociale du collège (présente le lundi) pour obtenir une aide par le fonds social collégien.

En cas d'annulation du séjour en raison d'une situation sanitaire, les sommes versées vous seront intégralement remboursées.

Le service gestion reste à votre disposition pour toute information complémentaire.